

DÉCÈS

Le 20 août est décédé Jean-Yves FAGOT, 61 ans. La municipalité adresse ses plus sincères condoléances à la famille.

SITE INTERNET COMMUNAL

La maquette du futur site internet de la commune a été réalisée. Il nous appartient maintenant de nourrir son contenu.

La municipalité souhaite associer les bouzards, qui le souhaitent, afin de faire vivre le site, en proposant des rubriques et des articles qui seront étudiés en commission.

FIBRE

Vous avez pu constater que le chantier avance : des câbles sont tirés, des relevés ont été effectués dans le village.

Il nous a été indiqué que le cablage serait opérationnel d'ici 3 mois.

A partir de ce moment, nous verrons quels sont les délais de mise en service et de raccordement.

RENTRÉE SCOLAIRE



La rentrée à notre école de Savigny-les-Beaune s'est bien passée.

L'école compte 191 élèves (dont 77 maternelles) : 7 petits bouzards en maternelle et 14 primaires.

« MARCHÉ » DU CLUB DES LOISIRS

« Après quelques mois d'inactivités, suite à la pandémie que nous avons traversée, c'est avec un immense plaisir, que nous avons pu vous proposer notre marche annuelle. Et c'est sous une journée très ensoleillée, que nous nous sommes retrouvés, pour un parcours de 12kms environ dans les bois entourant notre village, où la fraîcheur était la bienvenue...

Nous avons accueilli avec joie de nouveaux adhérents et nouveaux habitants venus renforcer notre fidèle équipe.

C'est bien sûr avec le verre de l'amitié, et un pique-nique partagé, que nous avons clôturé cette soirée sympathique et conviviale.



Merci à Mauricette et Maryse pour leur présence assidue, à chacune de nos propositions, ainsi qu'à Eric et Chrystel pour leurs délicieux nectars ! » Claudine BOULLAIT, présidente.

ENTRETIEN DU VILLAGE

La municipalité procède actuellement au renouvellement, par mise en concurrence, du contrat d'entretien des espaces verts communaux actuellement signé avec l'entreprise Campana (ex Greuzard).

Les normes actuelles interdisent le désherbage chimique de la voirie. Le coût du désherbage « manuel » est prohibitif c'est pourquoi, en ce qui concerne les accotements et trottoirs, le cahier des charges comprendra exclusivement la tonte des accotements enherbés accessibles aux tondeuses et coupe-fils.

Nous sollicitons donc la contribution de chacun afin d'entretenir, juste devant sa propriété, les trottoirs ou bordures où séviraient les mauvaises herbes. Un grand merci pour votre contribution à un village attrayant !

AFFOUAGES

L'inscription pour les affouages 2020/2021 se fera en mairie jusqu'au 15 octobre, par écrit.

La taxe par affouage a été reconduite à 45 €.

Les affouagistes seront ensuite convoqués pour un tirage au sort des lots attribués.

POUBELLES

Pour des raisons d'esthétique, de sécurité et de salubrité, nous invitons les habitants à ne pas entreposer leur container toute la semaine sur la voirie communale. Nous en profitons pour conseiller, aux personnes qui le peuvent bien sûr, de procéder au nettoyage régulier de leur container.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération remplace gratuitement les couvercles cassés des container. Vous pouvez vous adresser en mairie pour obtenir les contacts.

APPEL À CANDIDATURES

La municipalité doit recenser 24 candidats afin de siéger à la Commission des impôts directs. La liste proposée fera l'objet d'une sélection de 6 titulaires et 6 suppléants par les services de l'Administration fiscale (Impôts).

Cette commission :

1. dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile ;
2. participe à l'évaluation des propriétés bâties ;
3. participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
4. formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les candidatures sont à adresser, en mairie, par mail (mairie.bouze@wanadoo.fr), téléphone 03 80 26 00 69 ou par écrit.

LOGEMENT COMMUNAL LIBRE

Un T2 (au RDC) de l'ancienne cure se libère fin décembre. D'environ 50 m², avec chauffage électrique, il sera proposé à la location pour 400 €.

S'adresser en mairie pour tout renseignement.